



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu Comité Technique Local du 16 novembre 2018

Ce CTL reprend l'ordre du jour du CTL du 8 novembre 2018 qui n'a pu se tenir en raison du boycott d'une partie des représentants des personnels (quorum non atteint).

Rappelons que la position de FO-DDFiP Sarthe est de siéger pour acter nos positions, faire remonter et enregistrer nos revendications, dénoncer les dysfonctionnements des services du fait principalement des suppressions d'emplois... En d'autres termes défendre pied à pied les intérêts matériels et moraux des agents de notre direction.

Si nous avons sollicité vos suffrages, c'est pour vous représenter, le boycott systématique de la première convocation fini par nous discréditer, cela nous semble contre-productif. Rester dans sa tour d'ivoire ça en jette, se battre au quotidien et « affronter » les représentants de la direction exigent un investissement plus sérieux !

L'ordre du jour était le suivant :

1) *Point sur le déploiement SIRHIUS et les conséquences sur le service RH (pour information):*

2) *Modification des horaires d'ouverture au public pour :*

- *La Trésorerie de Fresnay-sur-sarthe (pour avis) ;*
- *La Direction départementale des finances publiques (pour avis).*

3) *Création des communes nouvelles à effet fiscal au 1^{er} janvier 2019 (Le Lude, Marolles les Braults, Val d'Estangon, Cherré-Au et Bernay-En-Champagne) pour information.*

Après lecture de notre déclaration liminaire (cf à la fin de ce compte rendu), le Directeur départemental président de ce CTL a répondu sur certains des points évoqués dans notre D.L. en évoquant notamment:

- L'expérience de l'ouverture du fichier immobilier de notre administration aux notaires et la fusion des SPF programmée pour le 1^{er} semestre 2020 ;
- La possible modification envisagée du périmètre de la sphère recouvrement, le volet fiscal et social qui pourraient être finalement confiés à la DGFIP (au lieu des URSSAF?) du fait du savoir faire de notre « maison » en ce domaine ;
- La suppression du cash... (une mission confiée probablement à un opérateur privé tel La Poste...);
- A noter l'info comme quoi la DG aurait abandonné son projet de déléguer la délivrance de renseignements généraux relatifs au PAS à une société privée...

Comme quoi quand l'externalisation des missions n'est plus pour nos décideurs, la réponse à tous nos problèmes...

1) **Le déploiement de SIRHIUS :**

Il s'agit de nous présenter un point d'étape quant au déploiement de l'application SIRHIUS que vous avez sans doute la joie de tester en réel aujourd'hui !

Notons que désormais, l'essentiel des missions sera désormais géré par un service basé à Tours, le CSRH. Il remplace nos collègues des ressources humaines qui travaillent à la direction du Mans.

Un nouveau service le SIA lui basé à Melun, devrait répondre par téléphone ou mieux par courriel à toutes les questions que vous jugerez utiles. Dans l'opération, c'est 3 cadres qui « disparaissent », 1 cadre A et 1 cadre B qui obtiennent une nouvelle affectation (redéploiement) et 1 autre agent qui devrait faire valoir ses droits à la retraite.

Nous avons souligné l'exemplarité de sérieux, de compétence et le niveau de fiabilité des services rendus au quotidien par les RH à ce jour ! Espérons que la centralisation en région de cette mission ne se traduise pas par une détérioration qui serait extrêmement préjudiciable à tous (nos rémunérations).

Ces réorganisations n'ont bien sûr qu'un seul but : supprimer des emplois !

2) Modification des horaires d'ouverture au public pour :

- La Trésorerie de Fresnay-sur-sarthe (pour avis) ;
- La Direction départementale des finances publiques (pour avis).

Les horaires d'ouverture de la direction du Mans seront désormais alignés sur ceux du CDFP du Mans, avenue du Général de Gaulle, cependant les mercredi et vendredi après-midi seront fermés. C'est le recul chaque jour du service public qui découle des suppressions d'emplois sans lien avec les missions que nous devons pourtant exercer. Un résultat à la fin qui ne pourra qu'être désastreux.

Comme souvent nous nous abstenons sur ce sujet où les agents sont « pris en otages » et où la priorité est de rendre autant que faire se peut un environnement de travail acceptable et la possibilité d'exercer les missions pour les agents en poste.

3) Création des communes nouvelles à effet fiscal au 1^{er} janvier 2019 (Le Lude, Marolles-les-Braults, Val-d'Estangson, Cherré-Au et Bernay-En-Champagne) pour information.

Informations quant aux communes impactées et les nécessaires mises à jour de nos fichiers et adaptation des services pour nos tâches et missions au quotidien.

Cette rationalisation est censée entraîner une mutualisation de moyens et donc des économies ?

Tous les rapports intermédiaires réalisés sur le sujet lors de ces phases intercalaires notent que les rationalisations et économies attendues ne sont pas au rendez-vous.

Est-ce encore des coups de canif à la démocratie de proximité (au service public au plus près de la population ?)

Questions diverses :

Des inquiétudes sont évoquées quant à la mise en place au 1^{er} janvier 2019 du PAS, des anomalies (15 parts ou 20 parts au lieu de 1,5 ou 2,0 parts ! Des doublons d'état civil, des erreurs de noms ou d'adresse...), les incompréhensions légitimes des contribuables, les manques d'effectifs disponibles le jour J... Le probable tsunami qui ne manquera pas de submerger les CDFP...

Est-ce ces légitimes interrogations et inquiétudes partagées en haut lieu qui ont conduit toutes les directions locales d'envisager de restreindre les demandes de congé que les agents pourraient poser dès le 2 janvier 2019 ? En pleine période de fêtes de fin d'année et de vacances scolaires ?

Avons-nous encore les moyens d'exercer nos missions ?

Pour nos responsables, c'est très simple : suppression de congé ! , mais sur la base du volontariat...

Vos représentants **F.O. - DGFIP** :

- ✓ Michel DUSONG PCE Le Mans, tél 02 43 31 45 09 .
- ✓ Jean-Yves PERDRIAU PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86.

Monsieur le Président,

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité peut-être, des préconisations de CAP 22 sans doute, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers.

Pour mémoire, au 1er janvier 2018, 174 trésoreries ont fermé définitivement leur porte.

Rappelons par ailleurs le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice « à la maîtrise des effectifs de l'État » comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport de juin dernier intitulé « La DGFIP a 10 ans ».

La saignée intolérable infligée à nos services s'ajoute donc à celles des années précédentes :

- ➔ 2 130 suppressions d'emplois en 2019 ;
- ➔ 1 600 en 2018 ;
- ➔ 1 630 en 2017... près du quart des effectifs en 10 ans.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application annoncée par le gouvernement de la « méthode à 10 000 » dès l'année prochaine pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État à la fin du quinquennat.

Comment le directeur général compte-t-il assumer devant les usagers la mise à sac du service public induite par cette mécanique destructrice ?

En confiant par exemple à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques pour pallier ce qui va devenir une carence manifeste de nos services ?

En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier et en fusionnant les SPF ?

En abandonnant des missions en catimini, voire en les privatisant comme dans le cadre du Prélèvement à la source ?

Ou alors, en attendant le réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales.

Au motif de simplification pour les entreprises et les particuliers, ce qui se profile est bien l'individualisation de l'impôt voire sa fusion avec la CSG autrement dit la fin de l'impôt républicain.

Et pourtant, l'accompagnement du PAS constitue une mesure phare dans le PLF 2019. Qu'il y ait de moins en moins d'agents pour accompagner les contribuables dans leur démarche n'est visiblement pas le problème.

Au contraire, cette réforme constitue un nouveau prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois. Il faut être doté d'une bonne dose d'inconscience ou de cynisme pour oser cette justification.

F.O.-DGFIP condamne cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice des missions.

Pour revenir à l'ordre du jour du CTL d'aujourd'hui, notamment le point sur le déploiement SIRHIUS et les conséquences sur le service RH qui voit le départ de 2 cadres du service et l'inévitable répartition des missions qui en découle (suppressions d'emplois quand tu nous tiens !), faisons un vœu pour qu'au moins le même niveau de qualité soit au rendez-vous. De mémoire d'agents, les erreurs commises ou retards constatés par les services RH de la DGFIP c'est *epsilon* ! Ce n'est pas quantifiable !

Rappelons aussi que le numérique ne résout pas tout, et ne garantit pas une meilleure qualité de service.

Alors, même si Nietzsche rappelle dans le « Crépuscule des idoles » que « seules les pensées que l'on a eu en marchant valent quelque chose », il en est des monuments de la nature comme de ceux de l'esprit : pour jouir de la beauté des paysages, il faut être au véritable point de perspective .